



Devrait-on interdire la cigarette ?



Introduction

L'interdiction de la cigarette est un sujet controversé qui suscite des débats dans le monde entier. Entre le droit à la liberté individuelle et les graves problèmes de santé publique causés par le tabagisme, les opinions divergent et les enjeux sont considérables.

Définitions

- **Tabagisme** : La pratique de fumer du tabac et l'acte d'inhaler la fumée émanant de la combustion du tabac séché. Le tabagisme est principalement pratiqué sous la forme de cigarettes, mais il peut également inclure des cigares, des pipes et d'autres formes de consommation de tabac.
- **Dépendance** : L'addiction au tabac, généralement due à sa composante de nicotine, entraînant une envie compulsive de continuer à fumer malgré les risques pour la santé et les tentatives de cessation.
- **Sevrage tabagique** : Le processus par lequel un individu arrête de fumer, avec ou sans l'aide de substituts de nicotine, de thérapies comportementales ou de médicaments.
- **Tabagisme passif** : Exposition involontaire à la fumée de tabac. Elle se produit lorsque la fumée émise par la combustion d'un produit du tabac ou exhalée par un fumeur est inhalée par des personnes à proximité. Le tabagisme passif est une source importante de pollution intérieure et peut entraîner de graves problèmes de santé chez les non-fumeurs et non-fumeuses, notamment des maladies cardiovasculaires, des infections respiratoires et un risque accru de cancer du poumon. Il est responsable de plus de 600 000 décès chaque année dans le monde.

Contexte

En Belgique, la réglementation¹ concernant le tabac a considérablement évolué au fil des décennies. Depuis les années 1970, diverses lois ont été mises en place pour protéger la santé publique et réduire l'exposition au tabagisme passif. La loi du 24 janvier 1977 a instauré des restrictions strictes sur la publicité pour les produits du tabac et a interdit la vente de tabac aux mineur-es de moins de 18 ans.

En 2009, la législation a été renforcée avec l'interdiction de fumer dans les bâtiments publics fermés, y compris les lieux sportifs, culturels et les transports en commun. En 2022, les zones non-fumeur ont été élargies pour inclure les parcs d'attractions, les parcs animaliers, les fermes pour enfants et les plaines de jeux. À partir de 2025, l'interdiction de fumer s'étendra aux abords des établissements de soins et d'enseignement, ainsi qu'aux bibliothèques publiques. Ces mesures visent à renforcer la protection des non-fumeurs et non-fumeuses et à limiter l'exposition des jeunes au tabac. Plus récemment, les mesures ont été renforcées pour inclure des restrictions sur la vente de tabac dans les points de vente temporaires à partir de 2025 et l'interdiction de l'exposition des produits de tabac dans les magasins de plus de 400 m² à partir de 2026.

Qu'en est-il de l'avenir ?²

Le gouvernement belge travaille actuellement sur plusieurs projets de lois visant à renforcer la lutte contre le tabagisme. Un des projets prévoit l'interdiction des cigarettes électroniques jetables, également appe-

1 Service public fédéral Santé publique. (2024, April 5). Modifications législatives concernant la vente de produits de tabac et de boissons alcoolisées. <https://www.health.belgium.be/fr/news/modifications-legislatives-concernant-la-vente-de-produits-de-tabac-et-de-boissons-alcoolisees>

2 Génération Sans Tabac. (2022, December 22). Taxes, interdiction des Puffs : la Belgique publie son plan de lutte contre le tabac. <https://www.generationsanstabac.org/fr/decryptages/taxes-interdiction-des-puffs-la-belgique-publie-son-plan-de-lutte-contre-le-tabac/>

lées « puffs », en raison de leur impact environnemental et de leur attrait pour les jeunes. Cette mesure devrait être mise en place avant la fin de 2025.

Depuis janvier 2024, une augmentation significative des taxes sur les produits du tabac a été mise en place, augmentant de 25 % le prix de vente au détail. Cette mesure vise à rendre le tabac moins accessible financièrement et à dissuader la consommation, en particulier chez les jeunes et les personnes à faible revenu. Parallèlement, le gouvernement envisage de renforcer les programmes de prévention et de remboursement des thérapies de substitution nicotinique pour aider les fumeurs et fumeuses à arrêter.

Les contrôles de vente de tabac seront également renforcés, avec une obligation pour les vendeurs et vendeuses de demander une preuve d'âge à toute personne semblant avoir moins de 25 ans. En cas d'infractions, les services d'inspection pourront fermer les établissements concernés pour des périodes allant de 1 heure à 30 jours. Ces mesures visent à réduire l'accès des jeunes aux produits du tabac et à renforcer l'application des lois existantes.

Des débats sont en cours concernant des mesures encore plus strictes, similaires à celles de la Nouvelle-Zélande, où l'achat de cigarettes est interdit à toute personne née après 2008, dans le but d'éradiquer le tabagisme progressivement. Ces discussions soulèvent des questions importantes sur l'efficacité des lois existantes et les possibles évolutions législatives.

Concepts & Théories

- ➔ **Impact sur la santé** : Le tabagisme est l'une des principales causes de maladies et de décès évitables dans le monde. Il est responsable de maladies graves telles que le cancer du poumon, les maladies cardiaques, les accidents vasculaires cérébraux, les maladies pulmonaires obstructives chroniques (MPOC) et de nombreux autres types de cancer. En outre, il contribue à l'aggravation de maladies comme le diabète et l'hypertension. Les effets du tabagisme sur la santé ne se limitent pas aux fumeurs et aux fumeuse, les personnes qui ne fument pas et qui sont exposé-es à la fumée secondaire courent également des risques significatifs pour leur santé³.
- ➔ **Publicité sur les paquets** : L'impact de la publicité et du marketing des produits du tabac sur la consommation de cigarettes. Les mesures comme les paquets neutres et les avertissements sanitaires graphiques visent à réduire l'attrait des cigarettes, en particulier auprès des jeunes.
- ➔ **Accises** : Les taxes sur le tabac constituent un outil économique important pour décourager la consommation de cigarettes en augmentant leur prix. L'efficacité de cette mesure sur la réduction du tabagisme, particulièrement parmi les populations à faible revenu et les jeunes, est soutenue par de nombreuses recherches. Cependant, cette mesure peut être vue comme discriminatoire, car elle affecte de manière disproportionnée les populations à faible revenu, soulevant un débat sur son équité.
- ➔ **Acteurs liés aux assuétudes et lobby** : Les diverses parties prenantes impliquées dans le domaine du tabagisme et de la lutte contre le tabagisme, y compris les compagnies de tabac, les organisations de santé publique, les gouvernements et les groupes de défense des consommateurs et consommatrices. La dynamique entre ces acteurs influence grandement les politiques de contrôle du tabac.
- ➔ **Tabagisme passif** : Il contribue à une augmentation des coûts de santé publique en raison du traitement des maladies liées à l'exposition à la fumée secondaire. Les enfants et les partenaires de personnes fumant sont particulièrement vulnérables aux effets du tabagisme passif, ce qui soulève des questions éthiques sur le droit à un environnement sain au sein du foyer.
- ➔ **Législation et politique publique** : La régulation du tabagisme dans les lieux publics et les espaces fermés vise à réduire l'exposition au tabagisme passif et à la gêne occasionnée à autrui en termes de pollution et d'inconfort. Les lois interdisant de fumer dans ces espaces sont de plus en plus courantes à travers le monde.
- ➔ **Cigarette électronique** : La cigarette électronique est souvent présentée comme une alternative moins nocive au tabac traditionnel. Cependant, elle n'est pas sans risques. Les produits de vapotage contiennent souvent de la nicotine, créant ainsi une dépendance similaire à celle du tabac. Les

³ Vers une Belgique en bonne santé. (n.d.). Consommation de tabac. Retrieved from <https://www.belgiqueenbonnesante.be/fr/etat-de-sante/determinants-de-sante/consommation-de-tabac>

arômes utilisés peuvent également attirer les jeunes, augmentant ainsi le risque d'initiation au tabagisme. En réponse, des mesures telles que l'interdiction des arômes et des dispositifs jetables sont discutées pour limiter leur attrait et leur usage.

Arguments pour l'interdiction

- Santé publique** : L'interdiction totale de la cigarette pourrait conduire à une réduction significative des maladies et des décès liés au tabac.
- Protection des jeunes** : Prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, qui sont particulièrement ciblé-es par les stratégies marketing des compagnies de tabac
- Coûts économiques** : Réduire les coûts de santé publique associés au traitement des maladies liées au tabagisme.

Arguments contre l'interdiction

- Liberté individuelle** : Les questions éthiques et de liberté individuelle concernant le droit des adultes à choisir de fumer et à disposer de leur santé.
- Conséquences économiques** : L'impact potentiel sur l'emploi et les revenus fiscaux dans les pays producteurs de tabac..
- Marché noir** : Le risque d'augmentation du commerce illégal de cigarettes, avec les problèmes de criminalité associés

Des ressources pour aller plus loin

- [Rapport Parlement européen sur la taxation du tabac](#)
- [Atout-Santé - Le Tabac - Pas de fumée sans débat](#)
- [Environnement sans tabac](#)
- [Génération sans tabac](#)

Des expert-es à contacter

Universanté

www.cresam.be

Infor-Drogues

www.actionmediasjeunes.be

Prospective Jeunesse

<https://indications.be/>

Fiches pédagogique éditée dans le cadre du jeu de débat Convictions ! crée par le Conseil de la Jeunesse Catholique

25, rue des Drapiers - 1050 Ixelles - 02/2303283 - info@cjcb.be - www.cjc.be

EDITEUR RESPONSABLE - Hadrien Wilputte - COORDINATION - Emilie Kervyn et Jonathan Piroux - RÉDACTION - Jonathan Piroux -

ONT ÉGALEMENT COLLABORÉ À LA RÉDACTION - Frédérique Lemoine, Anne Mansy, Emilie Kervyn - MISE EN PAGE - Emilie Kervyn

